

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 1/13



1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1. Identificateur de produit: KODAK 400 xLo Plate Solution, 20L

Code du produit: 7429103

Synonymes: Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

1.2.1. Utilisations identifiées: produit chimique pour traitement de plaques. Destiné exclusivement à l'usage industriel.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

KODAK, 108/112 Avenue de la Liberté, 94700 Maisons-Alfort

Pour plus d'information sur ce produit, appelez le 01 53 99 30 00 ou envoyez un e-mail à kes@kodak.com.

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

Disponible, seulement, durant les heures de bureau. EN CAS D'URGENCE, appelez le 01 45 42 59 59.

2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon les Directives de l'UE 272/2008/EC [CLP/GHS]:

Classe de danger / Catégorie de risque	Mentions de danger	Voie d'exposition
Skin Corr. 1	H314	--

2.2. Éléments d'étiquetage:

Les données ci-dessous reflètent les exigences légales actuelles. Cependant le produit en votre possession peut présenter un étiquetage différent en fonction de sa date de fabrication.

Étiquetage selon 1272/2008/EC [CLP/GHS]:

Contient: hydroxyde de potassium

Symbole(s):

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 2/13



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence:

Prévention

Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires pour les premiers secours sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage

Garder sous clef.

Elimination

Jeter le contenu/contenant en accord avec les réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 3/13

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

3. Composition/ informations sur les composants

Pourcentage de poids	Composant	No.-CAS No. CE N° du registre REACH	Classification selon 1272/2008/EC	Classification selon 67/548/EEC
2 - < 5	hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 01-2119487136-33-XXXX	Acute Tox. 4 H302 Skin Corr. 1A H314 *	*

Texte complet des phrases R- et H-: voir la section 16.

* Classification de la substance comme listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008

** Substance non listée dans l'annexe VI à la réglementation (CE) No 1272/2008

4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

4.1.1. Inhalation: En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.1.2. Peau: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver/décontaminer les vêtements enlevés avant réutilisation. Détruire les chaussures contaminées ou les nettoyer à fond. Faire appel à une assistance médicale.

4.1.3. Yeux: Rincer immédiatement à grande eau l'oeil ou les yeux contaminés pendant au moins 60 minutes, tout en maintenant la(les) paupière(s) ouverte(s). S'il y a présence de verre de contact, NE PAS retarder l'irrigation ou tenter de retirer le verre. Une solution saline neutre peut être utilisée dès sa disponibilité avérée. NE PAS INTERROMPRE LE RINÇAGE. Contacter immédiatement un médecin ou un centre anti-poison. Continuer de rincer l'oeil ou les yeux jusqu'à avis contraire du médecin. Si nécessaire, continuer de rincer pendant le transport jusqu'à un établissement de soins d'urgence.

4.1.4. Ingestion: En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Faire appel à une assistance médicale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés: Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 4/13

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

nécessaires: De puissants alcali lient les protéines de tissus. Après un premier rinçage à l'eau de l'oeil, il est recommandé de continuer à irriguer celui-ci à l'aide d'une solution salée.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction: Utiliser l'agent approprié pour le feu adjacent.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.2.1. Produits de combustion dangereux: Aucun(e), (voir rubrique 10 : Stabilité et Réactivité).

5.2.2. Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Aucun(e).

5.3. Conseils aux pompiers: Aucune procédure spéciale de lutte contre l'incendie n'est nécessaire.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement: Absorber avec de la vermiculite ou un autre matériau poreux inerte telque du sable ou de la terre. Puis mettre dans un conteneur étanche identifié. L'absorbant contaminé devra être éliminé en conformité avec les réglementations locales. Nettoyer la surface à fond pour enlever la contamination résiduelle. Empêcher le rejet des produits dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Empêcher le déversement accidentel à l'égout. Absorber avec de la vermiculite ou un matériau absorbant inerte tel que du sable ou de la terre, puis mettre dans un conteneur étanche identifié pour un traitement approprié. Nettoyer complètement la surface avec de l'eau pour enlever la contamination résiduelle.

6.4. Référence à d'autres sections: Se référer aux recommandations de la rubrique 8 pour l'utilisation des équipements de protection individuelle.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

7.1.1. Précautions individuelles: Eviter de respirer le brouillard ou les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Utiliser avec une ventilation adéquate. Se laver à fond après manipulation.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 5/13

7.1.2. Prévention d'incendie et d'explosion: Aucune précaution spéciale ne devrait être nécessaire dans les conditions prévisibles d'utilisation.

7.1.3. Ventilation: Assurer un taux de renouvellement adapté aux conditions d'utilisation afin de ne dépasser aucune des limites d'exposition applicables (voir rubrique 8). Assurer une bonne ventilation générale (10 renouvellements d'air à l'heure sont recommandés).

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités: A l'abri du gel et de la chaleur (5 - 30°C). Conserver le récipient bien fermé. Conserver à l'écart des substances incompatibles (voir rubrique 10: Incompatibilité).

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s): Pas d'information disponible.

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Contrôle de l'exposition professionnelle

Nom Chimique	Système de référence	Type de valeur	Valeur
hydroxyde de potassium	INRS	VLCT	2 mg/m3

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés: Eviter l'exposition aux brouillards et vapeurs des solutions lors de leur mélange dans des pièces fermées et/ou en sortie de ventilation locale. Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux: Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques) et un écran facial.

Protection des mains: Sur la base des informations de la rubrique 2, prendre conseil auprès d'un fournisseur de gants sur le type de matériau le plus approprié à utiliser. Lors de la manipulation de la substance/préparation ou d'un mélange, éviter le contact avec la peau en portant un vêtement de protection et des gants appropriés au risque d'exposition.

Utiliser des gants résistants aux produits chimiques. En cas d'immersion prolongée ou de contact répété fréquent :

Matériel	Épaisseur	Temps de Passage
Caoutchouc nitrile	>= 0,38 mm	> 480 min
Néoprène	>= 0,65 mm	> 240 min

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 6/13

caoutchouc butyle

$\geq 0,36$ mm

> 480 min

Éviter les gants en caoutchouc naturel.

Les gants de protection à utiliser doivent répondre aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et de la norme résultante EN 374. Cette recommandation ne s'applique qu'au produit, objet de la présente fiche de données de sécurité, dans le cadre de l'utilisation indiquée dans la rubrique 1 de cette même fiche.

Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. L'utilisation de respirateurs nécessitera la mise en place d'un programme qui veillera à ce que ces respirateurs et leur utilisation soient conformes aux réglementations fédérales, provinciales ou locales.

Mesures de sécurité générales: Douche de décontamination, rince œil, poste de nettoyage selon les conditions d'utilisation.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement: Pas d'information disponible.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique: liquide

Couleur: sans couleur clair

Odeur: Donnée non disponible

Seuil olfactif: Donnée non disponible

pH: 12,9 - 13,6

Point de fusion/point de congélation: Donnée non disponible

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Donnée non disponible

Point d'éclair: n'a pas de point d'éclair

Taux d'évaporation: Donnée non disponible

Inflammabilité (Solide; gaz) : Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 7/13

Limite d'explosivité, supérieure: Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure: Donnée non disponible

Pression de vapeur: Donnée non disponible

Densité de vapeur: Donnée non disponible

Densité: 1,032 - 1,036

Hydrosolubilité: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité: Donnée non disponible

Température de décomposition: Donnée non disponible

Viscosité: Donnée non disponible

Propriétés explosives: Donnée non disponible

Propriétés comburantes: Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité: Donnée non disponible

10.2. Stabilité chimique: Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

10.4. Conditions à éviter: Donnée non disponible

10.5. Matières incompatibles: Métaux.

10.6. Produits de décomposition dangereux: Aucun dans des conditions normales d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Effets de l'exposition

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 8/13

Conseils généraux:

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Donnée non disponible

Toxicité aiguë

Donnée non disponible

Corrosion et irritation

- Irritation de la peau: Corrosif
- Irritation des yeux: Corrosif

Sensibilisation

Donnée non disponible

Effets CMR

Mutagénicité sur les cellules germinales

Pas d'information disponible.

Cancérogénicité

Pas d'information disponible.

Toxicité pour la reproduction

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Pas d'information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Pas d'information disponible.

Danger par aspiration

Pas d'information disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 9/13

Inhalation: Poussières en suspension dans l'air/brouillard/vapeurs irritants.

Yeux: Provoque des brûlures aux yeux.

Peau: Provoque des brûlures de la peau.

Ingestion: Peut provoquer une irritation du tube digestif.

Données pour hydroxyde de potassium (CAS 1310-58-3):

Toxicité aiguë:

Oral(e) DL50 (Rat): 273 mg/kg

- Oral(e) DL50 (Rat): 284 mg/kg
- Irritation de la peau: Corrosif
- Irritation des yeux: Corrosif

12. Informations écologiques

Les propriétés suivantes sont ESTIMEES à partir des composants de la préparation.

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons (CL50): > 100 mg/l

Toxicité pour les daphnies (CE50): > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 10/13

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer conformément aux réglementations locales s'appliquant au type de déchet. N'utiliser que des sociétés de gestion des déchets autorisées et agréées.

Déchets de consommable: Code Déchet: 09 01 02 bains de développement aqueux pour plaques offset

Déchets d'emballage: Les flacons et récipients entièrement vidés, après rinçage de préférence trois fois avec de petites quantités d'eau peuvent être revalorisés ou éliminés comme des déchets industriels non dangereux. A chaque fois que cela sera possible, minimiser les déchets en utilisant l'eau de rinçage pour préparer le bain prêt à l'emploi. Le code déchet est 15 01 02 Emballages en matières plastiques.

Éliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

14. Informations relatives au transport

L'information ci-dessous est fournie en tant que documentation supplémentaire. Elle représente la classification des marchandises dangereuses avant que des exceptions réglementaires soient prises (par exemple, « en quantité limitée ») et donc ne peut pas représenter le classement final. Le classement final concernant la configuration de l'emballage du produit (y compris l'étiquetage, le marquage, et les exceptions) peut être obtenu par la Feuille de travail des marchandises dangereuses, que vous pouvez consulter à l'adresse www.kodak.com/go/ship.

ADR:	Numéro ONU:	UN1814
	Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
	Classe:	8
	Groupe d'emballage:	III

IATA:	Numéro ONU:	UN1814
	Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
	Classe:	8
	Groupe d'emballage:	III

IMDG:	Numéro ONU:	UN1814
	Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
	Classe:	8

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 11/13

	Groupe d'emballage:	III
RID:	Numéro ONU:	UN1814
	Nom d'expédition des Nations unies:	HYDROXYDE DE POTASSIUM EN SOLUTION
	Classe:	8
	Groupe d'emballage:	III

Pour plus d'information sur le transport, rendez-vous à : www.kodak.com/go/ship.

15. Informations réglementaires
--

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1907/2006/CE Article 59 (1) - Liste des substances candidates soumises à l'autorisation

Ce mélange ne contient aucun composant qui soit sujet à une autorisation conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 (REACH).

1907/2006/CE-Annexe XIV - Substances soumises à l'autorisation

Ce mélange ne contient pas de substances soumises à une autorisation conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

1907/2006/CE - Potentielles substances à risque très élevé

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

1907/2006/CE - Annexe XVII - Restrictions visant certaines substances dangereuses

Ce mélange ne contient pas d'ingrédients soumis à des restrictions conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH)

Règlement des détergents (648/2004) - Dérogations et tensioactifs à détergents interdits ou restreints

Ce mélange contient des substances spécifiées par le Règlement des détergents (648/2004)
- Dérogations et tensioactifs à détergents interdits ou restreints: hydroxyde de potassium (215-181-3)

État actuel de notification

Systeme de référence	État actuel de notification
TSCA	Certains non listés

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 12/13

DSL	Certains non listés
NDSL	Aucun listé
EINECS	Certains non listés
ELINCS	Aucun listé
NLP	Aucun listé
AICS	Certains non listés
IECS	Certains non listés
ENCS	Certains non listés
ECI	Certains non listés
NZIoC	Certains non listés
PICCS	Certains non listés

"Ne sont pas tous dans la liste" veut dire que un ou plusieurs composants ne sont pas dans l'inventaire public ou qu'ils sont sujets à des exceptions. Pour plus d'information, veuillez contacter Kodak.

15.2. Evaluation de la sécurité des produits chimiques

L'évaluation de la sécurité des produits chimiques n'a pas été effectuée.

16. Autres informations

16.1. Indication des changements

Des changements mineurs peuvent être présents en raison de composants ou de mises à jour de données réglementaires

16.2. signification des abréviations et acronymes utilisés

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route ; AICS = Inventaire des produits chimiques en Australie ; CAS = Numéro de registre CAS ; CLP = Classification, étiquetage et emballage ; DSL = Liste intérieure des substances du Canada ; EC = Commission européenne ; EC50 = Concentration efficace médiane 50% ; ECI = Liste des substances chimiques existantes de Corée ; EH40 = EH40/2005 Limites d'exposition professionnelle ; EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ; ELINCS = Liste européenne des Substances chimiques notifiées ; ENCS = Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles du Japon ; SGH = Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques ; HSA = Code de pratiques pour la sécurité, la santé et le bien-être au travail (Agents chimiques) ; IARC = Centre international de recherche sur le Cancer ; IATA = Association internationale du transport aérien ; IC50 = Concentration inhibitrice 50% ; IECS = Inventaire des substances chimiques existantes

FICHE DE DONNEES DE SECURITE
conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date d'approbation/révision : 11.05.2015

Date d'impression: 12.12.2016

000000052426/Version: 2.1

Page: 13/13

en Chine ; IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses ; LC50 = Concentration létale 50% ; LD50 = Dose létale 50% ; mg/Kg = milligrammes par kilogramme ; mg/L = milligrammes par litre ; mg/m³ = milligrammes par mètre cube ; NDSL = Liste des substances non domestiques du Canada ; NLP = Liste européenne « No Longer Polymers » ; NZIoC = Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande ; PBT = Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques ; PICCS = Liste inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines ; ppm = parties par million ; REACH= Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques ; RID = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ; TSCA = Loi sur le contrôle des substances toxique ; vPvB = substances très persistantes et très bioaccumulables

16.3. Les principales références bibliographiques et sources de données

Disponible sur demande

16.4. Méthodes utilisées pour la classification des mélanges selon le Règlement (EC) N°1272/2008

Les classifications se font via le jugement d'un expert et/ou le poids poids de l'indice.

16.5. Phrases R- et H- correspondantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

16.6. Conseils relatifs à la formation

Examen de la Fiche de sécurité avant d'utiliser ce produit.

16.7. Information supplémentaire

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas, et les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Les renseignements relatifs au bain prêt à l'emploi sont donnés à titre d'information, et sont basés sur un mélange et une utilisation du produit conformes aux instructions.
